

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2016/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2016

DCM N° 16-12-15-25

Objet : Désaffectation, déclassement et cession d'emprises du domaine public communal à la SA BOUYGUES IMMOBILIER au 4, 4A et 4B rue Belle Isle.

Rapporteur: M. LIOGER

Dans le cadre de la réhabilitation du site de l'ancienne Manufacture des Tabacs, la SA BOUYGUES IMMOBILIER a construit un ensemble immobilier dont les accès se situent au 4, 4A et 4B rue Belle Isle.

La réalisation de ce programme de logements a amené le constructeur à un léger débord sur le trottoir d'une surface totale d'environ 8 m² correspondant aux marches d'accès aux huit entrées.

Afin de ne pas impacter la Ville de Metz en terme de nettoyage, d'entretien et de responsabilité, il a été convenu que la Ville cède au constructeur la surface correspondant à ces marches.

Il est donc proposé de désaffecter et de déclasser cette emprise d'environ 8 m² en vue de sa cession à la SA BOUYGUES IMMOBILIER sur la base de 100 €/m², soit une somme approximative de 800 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues ;

VU la demande formulée par la SA BOUYGUES IMMOBILIER ;

VU l'évaluation du service France Domaine ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DESAFFACTER et de DECLASSER** une emprise d'environ 8 m² à distraire des parcelles relevant du domaine public communal, cadastrées sous :

BAN de METZ

7 m² de la section 7 n° 249
et 1 m² de la section 6 n° 158,

- **DE CEDER** cette emprise de 8 m² à la SA BOUYGUES IMMOBILIER – Région Est – 6, rue Lafayette à Metz ou, avec l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle ;
 - **DE REALISER** cette transaction foncière au prix de 100 € le m², soit un montant d'environ 800 €;
 - **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur, les frais d'acte et honoraires de notaire, la Ville prenant à sa charge les frais d'arpentage ;
 - **D'ENCAISSEZ** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
Le Premier Adjoint au Maire.

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h15 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ